

MINSANTE / CORRUSS

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA PRÉVENTION
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ
DIRECTION GÉNÉRALE DE L'OFFRE DE SOINS
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA COHESION SOCIALE

DATE : 31/05/2023

REFERENCE : [CORRUSS] MINSANTE N°2023_13

OBJET : GESTION SANITAIRE - VAGUES DE CHALEUR

☒ **Pour action**

☒ **Pour information**

Mesdames, Messieurs,

La veille saisonnière des vagues de chaleur commencera, comme chaque année, le 1^{er} juin, pour s'achever le 15 septembre.

La nouvelle instruction interministérielle N° DGS/VSS2/DGOS/DGCS/DGT/DGSCGC/DGEC/DJEPVA/DS/DGESCO/DIHA/2023 relative à la gestion sanitaire des vagues de chaleur en France métropolitaine, qui remplace l'instruction interministérielle N°DGS/VSS2/DGOS/DGCS/DGT/DGSCGC/DGEC/DJEPVA/DS/DGESCO/DIHAL/2021/99 du 7 mai 2021, qui avait été reconduite en 2022 sera prochainement disponible. Elle vous sera transmise d'ici le 8 juin.

Comme l'an passé, cette instruction :

- décrit les modalités d'organisation mises en œuvre pour préparer et gérer les impacts sanitaires de la survenue des vagues de chaleur ;
- propose des processus opérationnels et des fiches missions par acteurs ;
- traite le cas particulier des « canicules extrêmes » correspondant à des situations de vigilance météorologique rouge canicule, en proposant notamment des fiches d'aide à la décision pour les acteurs territoriaux.

En outre, quelques ajustements ont été apportés suite au retour d'expérience de l'été 2022 :

- ✓ Plusieurs éléments ont été mis en exergue : l'impact des vagues de chaleur répétées sur la santé, l'impact de la concomitance entre les vagues de chaleur et la pollution de l'air ou encore l'importance de l'accompagnement sanitaire et social des personnes vulnérables à domicile dans la prévention des décès à domicile ;
- ✓ Il est rappelé que l'ensemble des mesures à prendre pour protéger les populations, inscrites dans la disposition spécifique ORSEC, doit faire l'objet d'une rédaction opérationnelle à même de répondre aux besoins et enjeux lors de la survenue de vagues de chaleur ;
- ✓ Il est indiqué qu'une nouvelle méthode développée par Santé publique France permettant d'estimer à l'échelle départementale la mortalité annuelle attribuable à l'exposition de la population générale à la chaleur, pour tous les âges et pour les personnes de 75 ans et plus. Cette nouvelle méthode fondée sur des données historiques sera prise en compte et testée dans le cadre du système d'alerte canicule et santé (Sacs) de Santé publique France pour les prochaines années.
Elle sera intégrée pour la première fois dans le bilan canicule 2023 ;

- ✓ Le retour d'un niveau de vigilance rouge à un niveau de vigilance inférieur fera également l'objet d'un croisement de dires d'experts et d'une information aux autorités sanitaires nationales. Une information des autorités au niveau territorial sera également réalisée, notamment en dehors des jours ouvrés ;
- ✓ Il est rappelé que la certification dématérialisée des décès constatés en établissements de santé ou en établissements médico-sociaux (EHPAD) est obligatoire. Les professionnels de santé exerçant en ville doivent être sensibilisés à cette dématérialisation qui permet une remontée plus rapide des volets médicaux qui comportent les diagnostics sur les causes de décès.
Aussi, il appartient aux ARS de rappeler et d'accompagner cette obligation qui permet une remontée en temps réel des causes de décès.

Par ailleurs, en cas de vigilance orange ou rouge survenant sur votre territoire, il vous est demandé de signaler au CORRUSS les éventuels impacts sanitaires de cette vague de chaleur et des difficultés éventuelles rencontrées, pour alimenter l'analyse de la situation nationale.

Nous vous remercions pour votre mobilisation.

Pr. Christian RABAUD

Directeur Général de la Santé

Marie DAUDE

Directrice Générale de l'Offre de Soins

Jean-Benoît DUJOL

Directeur général de la cohésion sociale

Signé

Signé

Signé

Autres documents et liens utiles

- <https://sante.gouv.fr/sante-et-environnement/risques-climatiques/article/vagues-de-chaleur>

- Guide d'aide à l'élaboration de la disposition spécifique ORSEC gestion sanitaire des vagues de chaleur : [Guide Orsec](#)

- Guide « faire face aux vagues de chaleur avec votre plan communal de sauvegarde » : [Guide PCS](#)

- <https://ansm.sante.fr/dossiers-thematiques/conditions-climatiques-extremes-et-produits-de-sante>